

Les associations féministes françaises réunies à Marseille le 10 septembre 2007 ont pris connaissance des recommandations du séminaire européen organisé à Bruxelles du 19 au 21 janvier 2007 par le LOBBY EUROPEEN DES FEMMES :

« MEMES DROITS, MEME VOIX »

Au cours de ce colloque des représentantes de femmes migrantes ont pu s'exprimer et approfondir les questions se rapportant à leurs besoins, leur situation, s'interroger sur la manière de s'organiser à l'échelle locale, nationale, européenne afin de défendre leurs droits.

DECLARATION

Les mouvements migratoires en Méditerranée, en Europe, sont des réalités historiques de longue date dont les causes sont à la fois économiques et politiques.

Ils présentent aujourd'hui un aspect particulier : leur féminisation.

Alors qu'un migrant sur deux est une femme, et qu'une migrante sur deux travaille, l'apport économique, social, culturel et humain des femmes migrantes reste méconnu et sous estimé.

Les migrantes restent souvent invisibles.

Les difficultés rencontrées par les femmes migrantes se transmettent aux générations qui suivent.

NOUS, ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS SYNDICALES, CITOYENNES ET CITOYENS ENGAGES DANS LES LUTTES POUR LES DROITS ET L'EGALITE, RECLAMONS DES ACTIONS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI NE STIGMATISENT PAS LES MIGRANTES COMME UNE CATEGORIE DE PERPETUELLES VICTIMES, MAIS QUI RECONNAISSENT ET OEUVRENT POUR LA DEFENSE DE LEURS DROITS.

NOUS N'OUBLIONS PAS NON PLUS QUE LES MIGRANTES SANS PAPIERS SONT EXCLUES DE TOUTES LES ANALYSES ET ACTIONS PUBLIQUES.

NOUS SOMMES SOLIDAIRES DE LEURS PROBLEMATIQUES.

Nous prenons aujourd'hui l'engagement de veiller à intégrer systématiquement la question du genre dans les problématiques de migrations. Nous ferons pression sur les décideurs institutionnels pour qu'ils en fassent de même.

Nous nous engageons à renforcer les liens entre les associations de promotion des droits des femmes migrantes et nos associations afin d'avancer ensemble.

Nous nous inquiétons de l'influence grandissante des religions et de la montée des extrémismes religieux sur les politiques nationale et européenne qui entrave les avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes et qui restreint d'autant plus l'accès des femmes migrantes à leurs droits fondamentaux et le plein exercice de ces droits.

NOUS DEMANDONS AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES CONCERNEES DE PRENDRE DES DISPOSITIONS AFIN DE :

- ✓ D'œuvrer pour que la législation reconnaisse aux migrantes un statut juridique personnel indépendant de tout lien familial et de tout lien économique, qui, seul, garantit le respect et l'application des droits fondamentaux ;
- ✓ De prendre en considération dans les réglementations nationales, européennes et les accords de coopération bilatéraux, la défense des droits fondamentaux des femmes et de lutter notamment contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, les crimes d'honneur et les crimes sexistes ;
- ✓ Freiner toute tentation de repli communautariste qui conduit à maintenir les femmes dans des coutumes contraires aux principes universels et à nos lois, mais aussi de lutter contre la double discrimination dont ces femmes sont les victimes ;
- ✓ Rendre opposables aux pouvoirs patriarcal et religieux, les droits sexuels et reproductifs de toute femme migrante.

NOUS DEMANDONS A LA FRANCE ET AUX INSTITUTIONS EUROPEENNES :

- ✓ l'arrêt du traitement trop souvent défavorable des demandes de séjour plongeant dans l'illégalité et l'invisibilité des femmes migrantes, souvent accompagnées d'enfants. En matière d'immigration, nous souhaitons un traitement respectueux des droits humains ;
- ✓ la pleine prise en compte des violences physiques, morales ou d'ordre religieux et des pratiques traditionnelles subies par les femmes dans leur pays d'origine dans l'examen du droit d'asile ;
- ✓ L'effectivité d'un système de protection et de régularisation à l'égard des femmes victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle, sans condition de collaboration avec les autorités ;
- ✓ de modifier certaines dispositions législatives de pays européens pour mettre fin à certaines violences subies par les femmes de l'immigration ;
- ✓ créer des dispositifs pour favoriser l'information et la formation des femmes et rendre effectif l'accès aux qualifications et à l'emploi ;
- ✓ D'accorder l'équivalence des diplômes, d'assurer la reconnaissance de la compétence acquise au pays d'origine pour assurer une pleine intégration professionnelle ;
- ✓ d'inciter les pays d'accueil et les pays d'origine à échanger sur leur réglementation et l'adéquation des jugements prononcés dans l'un et l'autre. Réclamer la primauté de la loi du pays de résidence dans le traitement judiciaire du statut personnel.

NOUS TRANSMETTRONS CETTE DECLARATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU LEF, REUNI EN BULGARIE EN OCTOBRE 2007, POUR QUE CETTE INSTANCE SOUTIENNE NOS REVENDICATIONS AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES.